



**Direction Générale des
Services du Département**
Direction de l'Autonomie

2011-CG-4-3175

Equipements Sociaux et Médico-sociaux

Affaire suivie par : C. SAUPIN
Poste: 73 77

RAPPORT AU CONSEIL GENERAL

Séance du vendredi 8 juillet 2011

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DEPARTEMENTALE D'INVESTISSEMENT A L'HOPITAL GERONTOLOGIQUE ET MEDICO- SOCIAL DE PLAISIR GRIGNON POUR L'EXTENSION DU FOYER D'ACCUEIL MEDICALISE POUR ADULTES HANDICAPES VIEILLISSANTS

Politique sectorielle	Action Sociale
Secteur d'intervention	Personnes Handicapées
Programme	Subvention pour construction et équipement établissements pour personnes handicapées.

<i>Données financières</i>	<i>AP</i>	<i>CP 2011</i>
Montant actualisé :	770 000,00 €	385 000,00 €
Montant déjà engagé :	0,00 €	0,00 €
Montant disponible :	770 000,00 €	385 000,00 €
Montant réservé pour ce rapport :	768 348,00 €	384 174,00 €

<i>AP</i>	<i>CP 2011</i>	<i>CP 2012</i>
770 000,00 €	385 000,00 €	385 000,00 €

L'Hôpital Gérontologique et Médico-Social de Plaisir-Grignon (HGMS) sollicite une subvention départementale pour l'extension de 60 lits du Foyer d'Accueil Médicalisé pour Adultes Handicapés Vieillissants (F.A.M.P.A.H.V).

L'Hôpital Gérontologique et Médico-Social a été autorisé par arrêté signé conjointement par le Président du Conseil Général et le Préfet des Yvelines à étendre la capacité du Foyer d'Accueil Médicalisé pour Adultes Handicapés Vieillissants de 40 à 100 lits. Au moment de la mise en service de ce bâtiment prévue en janvier 2013, la capacité de l'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes sera réduite de 137 lits, le personnel correspondant sera redéployé sur le Foyer d'Accueil Médicalisé pour Adultes Handicapés Vieillissants.

Le coût prévisionnel de l'opération est estimé à 9 323 711 € TTC :

- Construction :	8 923 711,00 €
- Equipement :	400 000,00 €

Le permis de construire a été accordé le 30 décembre 2010.

Conformément au dispositif des aides départementales qui prévoit l'attribution d'une subvention à hauteur de 20 % d'une dépense plafonnée à 64 029 € par lit, le montant de la subvention (travaux et équipement) susceptible d'être accordée à l'Hôpital Gérontologique et Médico-Social s'élève à 768 348 €, soit 20 % d'une dépense subventionnable de 3 841 740 €.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- Fonds propres	2 348 597 €	(25,19 %)
- Conseil Général des Yvelines	768 348 €	(8,24 %)
- Conseil Régional d'Ile-de-France	1 015 931 €	(10,90 %)
- CNSA	290 835 €	(3,12 %)
- Emprunt	4 900 000 €	(52,55 %)
TOTAL	9 323 711 €	(100,00 %)

Les modalités de versement de la subvention sont les suivantes :

- 384 174 € soit 50 % de la subvention versé sur production du récapitulatif des factures justifiant le paiement de 50% de la dépense de l'opération subventionnée.
- 384 174 € soit le solde de la subvention versé sur présentation des pièces justificatives de l'achèvement de l'opération et du récapitulatif des factures acquittées.

Aussi, je vous demande d'attribuer à l'Hôpital Gérontologique et Médico-Social de Plaisir-Grignon pour la réalisation de cette extension du Foyer d'Accueil Médicalisé, une subvention de 768 348 € et vous propose d'adopter le projet de délibération suivant :